



Institut International  
Saint-Dominique

**ASSEMBLEE DES PARENTS DU SECONDAIRE**

**MERCREDI 9 SEPTEMBRE 2020**

***POUR UNE RENTREE SAIN ET SEREINE***

***POUR UNE ECOLE DE LA CONFIANCE ET DU CIVISME***

## PROCOLE SANITARE

REFERENT SECURITE : CLAUDIO BUCCI

INFIRMIERE SCOLAIRE / REFERENT COVID : ANNE LAMBERSEND

RESPONSABLE : BENOIT BONNET, CHEF D'ETABLISSEMENT

### 1- QUELQUES DATES :

FIN JUI 2020 : **PROCOLE PROVISOIRE** DE RENTREE : ENVOYE A L' « UFFICIO REGIONAL SCOLASTICO »

26 AOUT 2020 : VISITE DE LA PREFECTURE POUR CONFIRMER LES DATES DE RENTREE ET LE NOMBRE D'ELEVES

1er SEPTEMBRE : **SEANCE D'INFORMATIONS SUR LE RISQUE COVID** POUR LES EMPLOYES (8 HEURES DE FORMATION OBLIGATOIRE A SUIVRE SUR LE THEME DE LA SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

7 SEPTEMBRE 2020 : NOMINATION DU **REFERENT COVID** POUR FAIRE LE LIEN AVEC L'ASL

10 SEPTEMBRE 2020 : UN **PROCOLE DEFINITIF** SERA ENVOYE AUX AUTORITES SANITAIRES

12 SEPTEMBRE 2020 : FORMATION DU REFERENT COVID AUPRES DE L' « ISTITUTO SUPERIORE DI SANITA »

LES SOCIÉTÉS PRESTATAIRES DE **TRANSPORT SCOLAIRE** ET DE **RESTAURATION** FOURNISSENT LEUR PROTOCOLE DIRECTEMENT AUX AUTORITÉS SANITAIRES

TOUS LES PERSONNELS AYANT SEJOURNÉ HORS D'ITALIE ONT EU L'OBLIGATION DE SUIVRE UNE QUARANTAINE EN FONCTION DU PAYS DE PROVENANCE

L'INSTITUT INFORME AU QUOTIDIEN L'AMBASSADE DE FRANCE SUR LA MISE EN PLACE ET L'ÉVOLUTION DE CE PROTOCOLE



**COVID-19**

## FACE AU CORONAVIRUS : POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

- Se laver très régulièrement les mains**
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir**
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter**
- Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus) **0 800 130 000**  
(appel gratuit)

16/03/2020 10:00 - 8 Avril 2020

## **2- ELEVES DITS « FRAGILES » (in italian sotto)**

Au retour à l'école, il est nécessaire d'aborder les problèmes sous-jacents à la présence d'élèves dits « fragiles », c'est-à-dire particulièrement exposés à un risque potentiellement plus élevé d'infection par le COVID-19. Les situations spécifiques des élèves en situation de fragilité seront évaluées en liaison avec le Département de prévention territoriale et le Pédiatre/Médecin de famille. Il reste tout de même **l'obligation pour la famille elle-même de représenter cette condition à l'école sous forme écrite et documentée, comme prévu par le Protocole de sécurité pour la reprise de septembre.**

### **1. Comment se déroulera la phase d'accueil des élèves de 3 ans qui commencent à fréquenter l'école maternelle?**

L'école, en fonction des espaces disponibles, organisera l'accueil dans les espaces extérieurs en respectant **la distance** entre adultes et, lorsqu'il a lieu à l'intérieur, assurera un **nettoyage en profondeur** et une **ventilation fréquente** et adéquate des locaux. L'accès pour l'accompagnement des élèves est prévu uniquement pour un parent, un adulte délégué par les parents ou par ceux qui exercent la responsabilité parentale, dans le respect des règles générales de prévention de la contagion, y compris l'utilisation **d'un masque pendant tout le séjour à l'école**. Les mêmes indications seront valables pour la période d'acclimatation.

### **2. Comment les groupes de la maternelle seront-ils organisés?**

Il y aura des groupes / sections stables avec l'identification pour chaque groupe de personnel éducatif, d'enseignants et de collaborateurs, afin de simplifier l'adoption de mesures de confinement consécutives à tout cas de contagion, et de limiter leur impact sur l'ensemble de la communauté scolaire.

### **3. Est-ce que je pourrai apporter des jouets de chez moi?**

Non, vous ne pouvez pas apporter vos propres jouets. En outre, le matériel de jeu sera attribué exclusivement à des groupes / sections spécifiques.

#### **4. Existe-t-il des figures de jonction entre le système national de santé et les écoles?**

Oui, chaque école identifie un référent scolaire pour le COVID-19, possiblement un pour chaque complexe, qui joue un rôle d'interface avec le Département de prévention de l'ASL de référence. Il est également nécessaire d'identifier un remplaçant pour éviter une interruption des procédures en cas d'absence de la personne référente.

#### **5. Quelles sont les activités de compétence de la personne référente COVID-19 de l'école?**

Le référent scolaire pour le COVID-19 joue un rôle d'interface avec le service de prévention. En présence de cas confirmés de COVID-19 à l'école, le référent collabore avec le service de prévention dans l'activité de recherche des contacts en fournissant: la liste des élèves de la classe dans laquelle le cas confirmé est survenu, la liste des enseignants / éducateurs / experts qui ont mené des activités au sein de la classe dans laquelle le cas confirmé est survenu, éléments pour la reconstruction des contacts étroits survenus dans les 48 heures précédant l'apparition des symptômes (pour les patients asymptomatiques, tenir compte des 48 heures précédant le prélèvement de l'échantillon ayant conduit au diagnostic) et ceux survenus dans les 14 jours suivant l'apparition des symptômes (ou du diagnostic), liste des élèves / enseignants « fragiles » et des éventuelles listes d'enseignants et / ou d'élèves absents.

#### **6. Comment se déroulera la formation des référents COVID-19 identifiés par les établissements d'enseignement pour la prise en charge des cas suspects ou confirmés?**

Le cours de formation sera dispensé via l'enseignement à distance (FAD) sur la plate-forme EDUISS de l'Istituto Superiore di Sanità et sera disponible de manière asynchrone dans la période du 28 août au 31 décembre 2020.

#### **7. Qui sont les travailleurs « fragiles »?**

Ce sont les "travailleurs les plus exposés au risque de contagion, en raison de leur âge ou de l'état à risque dérivant de l'immunosuppression, également de la maladie Covid-19, ou des résultats de maladies oncologiques ou de la mise en œuvre de thérapies vitales ou en tout cas de morbidité qui peut caractériser un plus grand risque ". Le travailleur « fragile » est une personne qui présente des pathologies préexistantes (deux ou plusieurs pathologies) qui pourraient déterminer, en cas de contagion, une

issue plus grave, pour laquelle l'employeur doit assurer une «surveillance médicale exceptionnelle» (art. 83 du décret législatif 19 Mai 2020 n.34 et sa conversion en loi 17 juillet 2020, n.77).

## **8. Comment s'identifie un travailleur « fragile » ?**

Le travailleur concerné demande au directeur de l'école d'engager la procédure de surveillance médicale exceptionnelle par l'intermédiaire du médecin compétent ou des services locaux de l'Inail qui mettent à disposition de leurs propres médecins du travail

- (italiano)-

### ***Chi sono gli alunni “fragili”?***

*Al rientro a scuola è necessario affrontare le problematiche sottese alla presenza di alunni c.d. “fragili”, cioè particolarmente esposti a un rischio potenzialmente maggiore nei confronti dell'infezione da COVID-19. Le specifiche situazioni degli alunni in condizioni di fragilità saranno valutate in raccordo con il Dipartimento di prevenzione territoriale ed il Pediatra/Medico di famiglia, fermo restando l'obbligo per la famiglia stessa di rappresentare tale condizione alla scuola in forma scritta e documentata, così come previsto dal [Protocollo di sicurezza per la ripresa di settembre](#)*

*1. Come avverrà la fase dell'accoglienza per i bambini e le bambine di tre anni che iniziano a frequentare la scuola dell'infanzia?*

*La scuola, compatibilmente con gli spazi a disposizione, organizzerà l'accoglienza negli spazi esterni facendo rispettare il distanziamento tra gli adulti e, ove si svolga in ambienti chiusi, curerà la pulizia approfondita e l'aerazione frequente e adeguata dei locali. L'accesso per l'accompagnamento è previsto solo per un genitore o persona maggiorenne delegata dai genitori o da chi esercita la responsabilità genitoriale, nel rispetto delle regole generali di prevenzione del contagio, incluso l'uso della mascherina durante tutta la permanenza a scuola. Le stesse indicazioni saranno valide per l'ambientamento.*

*2. Come saranno organizzati i gruppi nella scuola dell'infanzia?*

*Ci saranno gruppi/sezioni stabili con l'individuazione per ciascun gruppo del personale educativo, docente e collaboratore, al*

*fine di semplificare l'adozione delle misure di contenimento conseguenti a eventuali casi di contagio e limitarne l'impatto sull'intera comunità scolastica.*

### **3. Si potranno portare giocattoli da casa?**

*No, non si potranno portare giocattoli propri. Inoltre, il materiale ludico sarà assegnato in maniera esclusiva a specifici gruppi/sezioni.*

### **4. Sono previste figure di raccordo tra il Sistema Sanitario Nazionale e le scuole?**

*Sì. Ogni scuola individua un Referente scolastico per COVID-19, possibilmente uno per ciascun plesso, che svolga un ruolo di interfaccia con il Dipartimento di prevenzione della Asl di riferimento. È necessario identificare altresì un sostituto per evitare interruzioni delle procedure in caso di assenza del Referente.*

### **5. Quali sono le attività di competenza del Referente scolastico COVID-19?**

*Il Referente scolastico per COVID-19 svolge un ruolo di interfaccia con il Dipartimento di prevenzione. In presenza di casi confermati COVID-19 a scuola, il Referente collabora con il Dipartimento di prevenzione nell'attività di tracciamento dei contatti fornendo: l'elenco degli studenti della classe in cui si è verificato il caso confermato, l'elenco degli insegnanti/educatori/esperti che hanno svolto attività all'interno della classe in cui si è verificato il caso confermato, elementi per la ricostruzione dei contatti stretti avvenuti nelle 48 ore prima della comparsa dei sintomi (per gli asintomatici considerare le 48 ore precedenti la raccolta del campione che ha portato alla diagnosi) e quelli avvenuti nei 14 giorni successivi alla comparsa dei sintomi (o della diagnosi), elenco degli alunni/operatori scolastici con fragilità ed eventuali elenchi di operatori scolastici e/o alunni assenti.*

### **6. Come avverrà la formazione dei Referenti Covid-19 individuati dalle istituzioni scolastiche per la gestione dei casi sospetti o confermati?**

*Il percorso formativo sarà erogato tramite Formazione A Distanza (FAD) sulla piattaforma EDUISS dell'Istituto Superiore di Sanità e sarà fruibile in modalità asincrona nel periodo 28 agosto /31 dicembre 2020.*

### **7. Chi sono i lavoratori fragili?**

*Sono i "lavoratori maggiormente esposti a rischio di contagio, in ragione dell'età o della condizione di rischio derivante da immunodepressione, anche da patologia Covid-19, o da esiti di patologie oncologiche o dallo svolgimento di terapie salvavita o*

*comunque da morbilità che possono caratterizzare una maggiore rischiosità”. Il lavoratore fragile è colui che ha patologie preesistenti (due o più patologie) che potrebbero determinare, in caso di contagio, un esito più grave, ai quali il datore di lavoro deve assicurare la “sorveglianza sanitaria eccezionale” (art. 83 del D.L. 19 maggio 2020 n. 34 e sua conversione in Legge 17 luglio 2020, n. 77).*

#### **8. Come si individua un lavoratore fragile?**

*Il lavoratore interessato chiede al Dirigente scolastico di avviare la procedura per la sorveglianza sanitaria eccezionale attraverso il Medico competente o i servizi territoriali dell’Inail che vi provvedono con propri Medici del lavoro*



**POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE**



## PROTOCOLE PEDAGOGIQUE

Année scolaire 2020-2021

Les mois de septembre et d'octobre seront donc à la fois un temps de reprise mais également de transition entre un passé récent plus ou moins difficile à vivre pour la communauté scolaire et un certain retour à la normale.

Deux scénarios sont possibles, en lien étroit avec les directives et normes émises par les autorités locales, l'AEFE, et le poste diplomatique.

### 1) Scénario en présentiel

- Bilan des attendus de programme qui sont à revoir ou à approfondir ainsi que les lacunes concernant la méthodologie (en particulier pour les classes à examen).
- Reprise des cours avec dédoublement des classes si nécessaire. Une moitié de classe assiste au cours avec le professeur, ce cours étant filmé en direct et diffusé à l'autre moitié de classe qui suit le cours en compagnie d'un surveillant ou d'un professeur.

### IMPORTANT :

- **Cas d'un élève malade ou en quarantaine** : l'élève reçoit un code d'accès limité dans le temps afin de se **connecter au dispositif** et suivre les cours filmés. **Le dispositif** ne permet pas de diffuser les images filmées à l'extérieur dans le respect des normes sur la **privacy**.
- **Cas d'un enseignant en quarantaine** : l'enseignant reçoit un code d'accès limité **au dispositif** dans le temps lui permettant de faire son cours en visio en direct devant la classe entière ou dédoublée.

## 2) Scénario d'enseignement à distance

- Les supports utilisés pour l'enseignement à distance : **Pronote**, les applications de Google (les élèves seront munis d'une adresse mail du domaine *@institutsaintdominique.it* leur permettant d'accéder à **Google Classroom** et **Meet**). Selon les cas, la plateforme **Zoom** pourra être proposée.
- Toutes les disciplines d'enseignement sont sujettes aux cours en visio, à raison d'une ou deux heures hebdomadaires selon les matières (soit **un minimum de 12h de visio hebdomadaires**). La directrice du secondaire, les responsables de cycle ainsi que les professeurs principaux se concerteront pour évaluer au mieux pour chaque classe le volume horaire de visio hebdomadaire.
- Les enseignants devront alterner les séances de travail synchrone et asynchrone. Les activités asynchrones doivent apparaître sur Pronote.
- Tout cours visio doit faire l'objet d'une convocation envoyée 24 heures au préalable, les enseignants devant faire l'appel en début de séance.
- Des évaluations orales et écrites permettront d'évaluer les compétences des élèves.

### **Informations générales**

- 25 septembre 2020 : Messe(s) de rentrée(s)
- Pronote à partir du 16 septembre
- Activités ASD à partir du 14 septembre
- Cantine : réunion de cadrage jeudi 10 septembre pour établir menu définitif et validation du système actuel à compter du 14 septembre
- Bus retour à 16h30 à partir du 14 septembre
- Ouverture d'un cursus « Approches des théories et pratiques mathématiques en anglais », par monsieur Pellegrino.

## Vos contacts

Pédagogie, cursus, suivi des cours



Sophie BROUTE

Directrice du secondaire

Professeur principal du Secondaire

[sophiebroute@institutsaintdominique.it](mailto:sophiebroute@institutsaintdominique.it)



Anne DEBAILLON

Responsable du cycle terminal

Professeur principal de Première

[annedebaillon@institutsaintdominique.it](mailto:annedebaillon@institutsaintdominique.it)



David SAURY

Responsable du cycle 4

Professeur principal de Seconde

[davidsaury@institutsaintdominique.it](mailto:davidsaury@institutsaintdominique.it)



Marilisa DEL MONACO

Responsable du cycle 3

Professeur principal de Sixième

[marilisadelmonaco@institutsaintdominique.it](mailto:marilisadelmonaco@institutsaintdominique.it)



Sonia BOUETTE

Professeur principal de 3<sup>ème</sup>

Référente du projet IB

[soniaboutte@institutsaintdominique.it](mailto:soniaboutte@institutsaintdominique.it)



Isabella UGUCCIONI

Professeur principal de 4<sup>ème</sup>

Référente théâtre collège (ASD)

[isabellauguccioni@institutsaintdominique.it](mailto:isabellauguccioni@institutsaintdominique.it)



Christophe BETMALLE

Professeur principal de 5<sup>ème</sup>

[christophebetmalle@institutsaintdominique.it](mailto:christophebetmalle@institutsaintdominique.it)

## VIE SCOLAIRE

(absences, retards, discipline, orientation, surveillances, DST)



Julie DONNANTUONI

Conseillère Principale d'Education

Référent IC ROME

[juliedonnantuoni@institutsaintdominique.it](mailto:juliedonnantuoni@institutsaintdominique.it)



Sacha JOVANOVIC

Surveillant général

[sachajovanovic@institutsaintdominique.it](mailto:sachajovanovic@institutsaintdominique.it)



Valentina MANCINI  
Surveillante



Hayat AIT BAALA  
Surveillante